



DÉLIBÉRATION N° 18/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET : **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** **Convention d'assistance juridique**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. David JARDINE par M. Nicolas BONJEAN.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

M. Daniel BAPTISTE par Mme Christiane ZELUS.

Était absent : M. Christophe VIEIRA.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que depuis 2021, la Commune de Volvic conclue avec Maître Frédérique ROUX, avocate spécialisée en droit public, une convention d'assistance juridique qui permet à la collectivité de bénéficier de compétences juridiques et de sécuriser, ainsi, davantage les dossiers et les procédures dans différents domaines juridiques (environnement territorial, gestion du domaine public, pouvoirs de police, responsabilité administrative, pénale et judiciaire...).

La convention précédente étant arrivée à terme, il est proposé que la Commune de Volvic conclue avec Panoramas Publics Avocats, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée représentée par Maître Caroline JOLY et Maître Frédérique ROUX, une nouvelle convention d'une durée d'un an étant précisé que le projet de convention prévoit un volume horaire potentiel de 100 heures par an au taux de 180 euros HT / heure soit un montant de 21 600 euros TTC maximum.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et Panoramas Publics Avocats représentée par Maître Caroline JOLY et Maître Frédérique ROUX ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier (avenant inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 08.04.2025
Publié ou notifié
le : 08.04.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

